



Conformément à la Loi n° 90-55 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques, nous avons déposé une déclaration du meeting de sensibilisation du MRC devant se tenir à la place du marché de Fokoué mercredi 11 avril.

Le Sous-Préfet après avoir pris connaissance de ladite déclaration appelle au téléphone vendredi dernier étant très fâché et avec condescendance pour signifier vertement : « Le meeting ne peut pas se tenir mercredi 11 avril car c'est un jour du marché » alors que nous tentons de comprendre ce qui pose réellement problème le jour du marché, il dit « je ne cause pas de telles affaires au téléphone>> et raccroche au nez.

Accompagné de trois autres camarades nous nous rendons de bonne heure au bureau du sous-préfet ce lundi 9 avril matin autour de 9h. Il arrive au bureau à 11h30 et nous reçoit. Première surprise, le Sous-Préfet ne fait plus aucunement mention du jour du marché qui fait problème mais plutôt de la place du marché qui pose désormais problème. En effet, il nous fait tout un cours sur la décentralisation pour signifier qu'il ne peut pas nous délivrer un récépissé de déclaration sans l'accord de Mme le Maire qui est chargé de gérer le marché.

Nous nous efforçons à lui faire comprendre que nous nous sommes engagés à organiser 30 meetings pour sensibiliser les populations sur les inscriptions sur les listesélectorales en compagnie d'elecama dans le département de la Menoua et que après 9 meetings organisés

avec succès, en plus sur la place du marché nous n'avons rencontré guère ce genre de problèmes avec d'autres sous-préfets.

Nous lui présentons d'ailleurs les récépissés signés par les autres sous-préfets ainsi que notre calendrier des meetings, choses qu'il refuse de voir en martelant non sans mépris « Fokoué c'est Fokoué, allez-vous renseigner, j'ai été sous-préfet à Baham dans le village de Kamto et j'ai refusé un meeting à la place du marché » Nous nous rendons à la mairie mais Madame le maire n'est pas à son poste et la secrétaire, après avoir écouté notre récit nous conduit vers un de ses collaborateurs pouvant selon elle résoudre notre problème. Nous lui présentons la situation et tout en manifestant sa surprise et sa gêne face à la démarche du sous-préfet, il nous prie de rédiger une demande d'occupation temporaire de la place du marché.

Nous nous exécutons et lui remettons la demande. Il s'évertue à appeler Mme le Maire en notre présence et elle dit à son collaborateur qu'avant notre arrivée à la mairie elle a reçu l'appel du sous-préfet qui lui a dit que le meeting ne se tiendra pas à la place du marché un point c'est tout. Le collaborateur de Mme le maire nous présente fidèlement les propos du maire et nous prenons congés de lui tout en lui remerciant de sa collaboration. Il nous remettra la demande car ne trouvant pas nécessaire de la conserver. Nous retournons au bureau du sous-préfet et cette fois, nous lui disons tout humblement que nous sommes au courant de ses manœuvres pour empêcher la tenue de notre meeting.

Il s'énerve et appelle Mme le Maire pour dire que je l'accuse de manœuvres puis nous passe son téléphone afin que nous causions avec Madame le maire. Cette dernière nous dira au téléphone : « Mercredi le 11 avril je dois effectuer mes collectes au marché, je ne peux pas vous permettre de venir troubler les gens au marché blablabla, blablabla ». Nous lui répondons, chère madame nous avons déjà compris votre manœuvre avec le sous-préfet mais sachez que ce pays appartient à tous les camerounais puis nous remettons le téléphone du sous-préfet.

Il dit qu'il est disposé à nous envoyer tenir notre meeting au stade qui se trouve après son domicile et nous demande cette fois de mettre un timbre sur la déclaration (incroyable) et nous nous opposons, lui rappelant qu'aucune loi ne l'autorise, nous n'avons jamais timbré une déclaration de manifestation publique, et ne comptons pas commencer aujourd'hui, sauf si le Chef de Terre nous montre la loi qui encadre cela. Il répond OK comme si c'était une faveur « ne mettez donc pas de timbre, je vais vous délivrer un récépissé vous envoyant tenir votre meeting au stade car la loi m'autorise à le faire ». Le stade en question est excentré du village et presque en forêt ce sera impossible d'y rencontrer une seule âme pour l'y inviter à s'inscrire sur les listes électorales si ce n'est pas encore le cas, remarque que nous portons à l'attention du sous-préfet qui répond: « est ce à moi d'aller mobiliser pour votre meeting ? »

Ayant compris l'absolue volonté du SP d'empêcher le meeting, nous lui disons que nous ne tiendrons donc pas de meeting mais nous irons dans le marché comptoir après comptoir, personne après personne pour inviter les populations à s'inscrire sur les listes électorales car c'était l'objet du meeting, le SP s'y oppose et nous enjoint de sortir de son bureau et d'aller attendre notre déclaration dehors.

Mes camarades et moi, nous sommes simplement retournés à Dschang. Cette frilosité innommable et d'ailleurs inutile du Sous-Préfet et de certains agents de l'Etat à travers la

Préfectorale n'est rien d'autre qu'une provocation de trop dans un climat de tensions sociales au courant d'une année électorale unique et historique eu égard au nombre d'élections prévues et trainant la pesanteur de tous les dangers. Nous invitons:

- Les défenseurs des droits de l'homme, de la liberté d'association et d'expression, à porter un regard attentif sur ce qui se passe à FOKOUE où nous comptons d'ailleurs organiser trois descentes de sensibilisation avant la fin du mois de juin.
- Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Chef du Gouvernement, et très respectueusement Monsieur le Chef de l'Etat lui-même, à rappeler aux fonctionnaires du Corps de la Préfectorale l'obligation d'impartialité qui confère à leurs décisions l'autorité et la légitimité.

En pièce jointe l'image du stade où le sous-préfet nous envoie tenir notre meeting



MRC